

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Johanne Anderson conseillère et Monsieur Louis Cimon conseiller

2020-09-465 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-466 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE TARIFICATION.

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de tarification sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-09-467 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE-SUD POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO).

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur le réseau de transport métropolitain, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO);

CONSIDÉRANT que les mandats de mesdames Diane Lavoie et Suzanne Roy, ainsi que celui de monsieur Donat Serres, à titre d'administrateurs sur le conseil d'EXO, viendront à échéance le 24 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des administrateurs en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidats que le conseil propose en regard des postes pour lesquels les mandats sont à renouveler;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-15-572 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud le 15 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE désigner les représentants de la Couronne-Sud suivants pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain :
 - Madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie;
 - Madame Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil;
 - Monsieur Donat Serres, maire de la Ville de La Prairie;
- DE faire parvenir copie de la présente résolution au secrétariat d'EXO, à l'adresse secretariatgeneral@exo.quebec, ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, à l'adresse info@couronnesud.ca.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-468 RÈGLEMENT D'ENTENTE - EMPLOYÉ MATRICULE 640 - DOSSIER SPQ 2019-02.

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec (RLRQ, c. CCQ-1991);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, et le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville la transaction négociée dans le dossier SPQ 2019-02.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-469 EMBAUCHE. TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de technicienne à la comptabilité;

CONSIDÉRANT que la dernière personne titulaire du poste souhaite réintégrer ses fonctions;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil réintègre madame Julie St-Onge au poste de technicienne à la comptabilité;
- QUE ses conditions de travail soient exactement les mêmes que celles qui prévalaient avant le dernier jour de son départ.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-470 STATIONNEMENT. ROUTE 138.

CONSIDÉRANT que le boulevard Saint-Jean-Baptiste est une voie de circulation très achalandée et que plusieurs accidents mortels y ont été recensés au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que le boulevard Saint-Jean-Baptiste est de la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les représentations des citoyens résidents du secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil demande au ministère des Transports d'interdire le stationnement aux abords du boulevard Saint-Jean-Baptiste des deux côtés entre les adresses civiques 1020 et 1082.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-471 AUTORISATION DE SIGNATURE. TRANSACTION.

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT le grief patronal du 4 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec (RLRQ, c. CCQ-1991);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, et le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville la transaction proposée concernant le grief patronal du 4 octobre 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 05.

2020-09-472 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 11.

ADOPTÉE à l'unanimité